

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 20/10/2017

Lieu : Salle des fêtes

Participants :

Pierre BELANGER – Véronique BELANGER - Maurice BOULETIN - François BROQUIN – Marlène CANDEL - Raphaël CHEVALARD - Jocelyne CORTIE - Anne-Marie DAUMAS – Patrick DOUCHY - Brigitte HOOGE - Julien LACROIX - Bruno LACROIX - Stéphane LHUISSIER - Anne LUPIAC - Jean-Marc MARTIN - Claude PALISSE - Lysiane PALISSE - Patrick PALISSE - Hélène PASSEY - Frédéric PUGNERE - Joël PUJADE - Francis ROUZAUD - Mireille ROUZAUD - Elia THORNTON - Daniel SOUVIGNET - Nancy ARNOUX - Joël RIVIERE - Ludovic CHAUX - Régine GUALBERT - Jean Paul PIZON - Didier MAITRE – Sandrine GEORGENS - Franck PRAT - Annick PAGES - Gérard PAGES – Didier BOISSIER

Absents excusés : Maurice BOULETIN - Julien LACROIX - Raphaël CHEVALARD - Joël PUJADE - Joël RIVIERE - Sandrine GEORGENS - Franck PRAT

Objet : **REUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

Diffusion : Membres de la Commission – Site internet de la mairie – les institutrices de l'école du PIN

Rédacteur : Patrick PALISSE

Date de diffusion : 24/10/2017

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 7
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Nouvelle composition de la Commission Patrimoine et Environnement
2. Le Compostage Collectif au Pin
3. Le Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège
4. Une brève histoire des fontaines
5. Questions et suggestions diverses

COMPTE RENDU

1. Nouvelle composition de la Commission Patrimoine et Environnement

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et toutes et souligne l'arrivée dans la Commission Patrimoine et Environnement de nouveaux membres : Nancy ARNOUX, Joël RIVIERE, Ludovic CHAUX, Régine GUALBERT, Jean Paul PIZON, Didier MAITRE, Sandrine GEORGENS - Franck PRAT - Annick et Gérard PAGES.

Maurice BOULETIN, Julien LACROIX, Raphaël CHEVALARD, Joël PUJADE, Joël RIVIERE, Sandrine GEORGENS et Franck PRAT se sont excusés de ne pouvoir participer à la réunion.

2. La mise place Compostage Collectif au Pin

L'Agglomération du Gard Rhodanien met progressivement en place au sein des communes qui la composent le compostage collectif, dans l'objectif de réduire à terme de 30 % le volume d'ordures ménagères.

Il s'agit en fait de mettre en place dans le village un certain nombre de dispositions :

- L'équipement nécessaire au compostage : 3 bacs de de 1000 litres + 1 bio-seau pour chaque famille volontaire
- Une assistance et un appui technique à la commune par l'Agglomération du Gard Rhodanien : formation des référents, supports de communication
- Identification de deux référents au moins qui conseilleront les particuliers et veilleront au bon fonctionnement des composteurs (par exemple un employé communal et un volontaire dans la population)
- Choisir un emplacement adapté pour les composteurs c'est à dire, central, accessible, alimenté en eau, si possible proche de l'école

Tous les équipements sont fournis gratuitement à la commune par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 10 octobre pour mettre en place le compostage collectif. Le lieu choisi est aux abords de l'école jouxtant la salle des fêtes (sous les pins). Il faut noter que le compostage ne dégage aucune odeur.

Un certain nombre d'actions restent maintenant à mener par la municipalité :

- Identifier une vingtaine de foyers volontaires pour fournir l'apport en déchets organiques.
- Trouver deux référents au moins et les former (3 heures de formation). Les volontaires doivent se manifester en mairie.

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 7
---------------------------------	--

- Associer les écoles à la démarche
- Former des référents
- Organiser une inauguration (à fin de publicité) en février ou mars 2018

3. Le Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège

Considération d'ordre général

Un film est présenté sur les Parcs Naturels Régionaux.

Un parc est avant tout un territoire de patrimoines (naturels, paysagers, culturels, humains, ...) représentant pour la région concernée, un ensemble patrimonial remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

Un PNR fait le pari que les patrimoines peuvent être « le moteur » du développement économique, social et culturel. Si la finalité reste la préservation à long terme des patrimoines, l'objectif d'un PNR est de développer durablement les activités humaines SANS REGLEMENTATIONS supplémentaires pour le territoire, contrairement à un parc National qui comporte un règlement et une police spécifique.

Le projet de Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège

Historique du projet (2010-2017)

L'idée de création d'un parc régional aux alentours d'Uzès et du Pont du Gard est issue de la société civile (les Rencontres du Pont du Gard en 2006). Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon se saisit de l'idée (2010) et lance quelques années plus tard une étude d'opportunité et de faisabilité, étude co-financée par la Région (2012/2013). En 2013 et 2014, un périmètre d'étude de 119 communes est envisagé. L'objet est de vérifier lesquelles ont un patrimoine culturel et historique dense et remarquable, d'intérêt national (Pont du Gard, Uzès), régional (Lussan, Concluses, Montclus, Vézénobres,...), ou local (villages perchés, grottes, éléments de patrimoine et paysages particuliers).

La cohérence est à rechercher également d'un point de vue historique. Il est noté par exemple que le Duché d'Uzès a toujours été un carrefour entre la Vallée du Rhône et la Provence, un espace de transition entre l'Avignonnais et le Languedoc. Situé en plein cœur de la province romaine, la construction d'un aqueduc de 50 kms reliant Uzès à Nîmes avec le Pont du Gard comme point d'orgue en sont la plus belle expression.

En définitive, en 2015, à l'examen des critères, 80 communes (dont 6 pour partie seulement) sont retenues dans le périmètre du Parc et 6 villes-portes, à sa frontière, pour, au total, 1 125 km² et 65 000 habitants.

LE PIN, engagé dans la démarche par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon en 2014, est retenu dans le périmètre, grâce à son espace naturel, son patrimoine, son label Village Etoilé. Le périmètre est voté en 2016 par les maires des 80 communes à une écrasante majorité. Le Maire du PIN a voté favorablement le périmètre.

Le périmètre retenu figure en annexe du compte rendu.

Les futures étapes

Une association de préfiguration, avec pour objectif la rédaction de la Charte du Parc, est créée en 2017. Elle est amenée à disparaître une fois le Parc créé. Les membres fondateurs sont :

- La Région Occitanie
- Le Département du Gard

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 7
--	---------------------------------	--

- Les communes du périmètre volontaires et leur groupement (Communautés de communes, Agglos,...)
- Les membres de droit (organisations publiques de protection, d'aménagement et de développement du territoire : Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, SCOT, PETR, Pays, Syndicats de Bassin, EPCC)
- Les membres associés
 - Les organisations socio-économiques du Gard
 - Les organisations environnementales, sociales et culturelles du Gard

Le budget de l'association de préfiguration est de 250 000 € (Région : 100 000 € ; Département : 100 000 € ; Communes et EPCI : 50 000 € à raison de 1 € maximum par habitant).

Le Conseil Municipal du PIN a adhéré à l'association en charge de l'élaboration de la Charte du Parc en Octobre 2017. Plusieurs délégués de la commune élus (Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Julien LACROIX) ou non élus (Patrick DOUCHY et d'autres futur(e)s volontaires qui peuvent se manifester en mairie) siègent dans l'association.

La communication à la population du PIN se fera par :

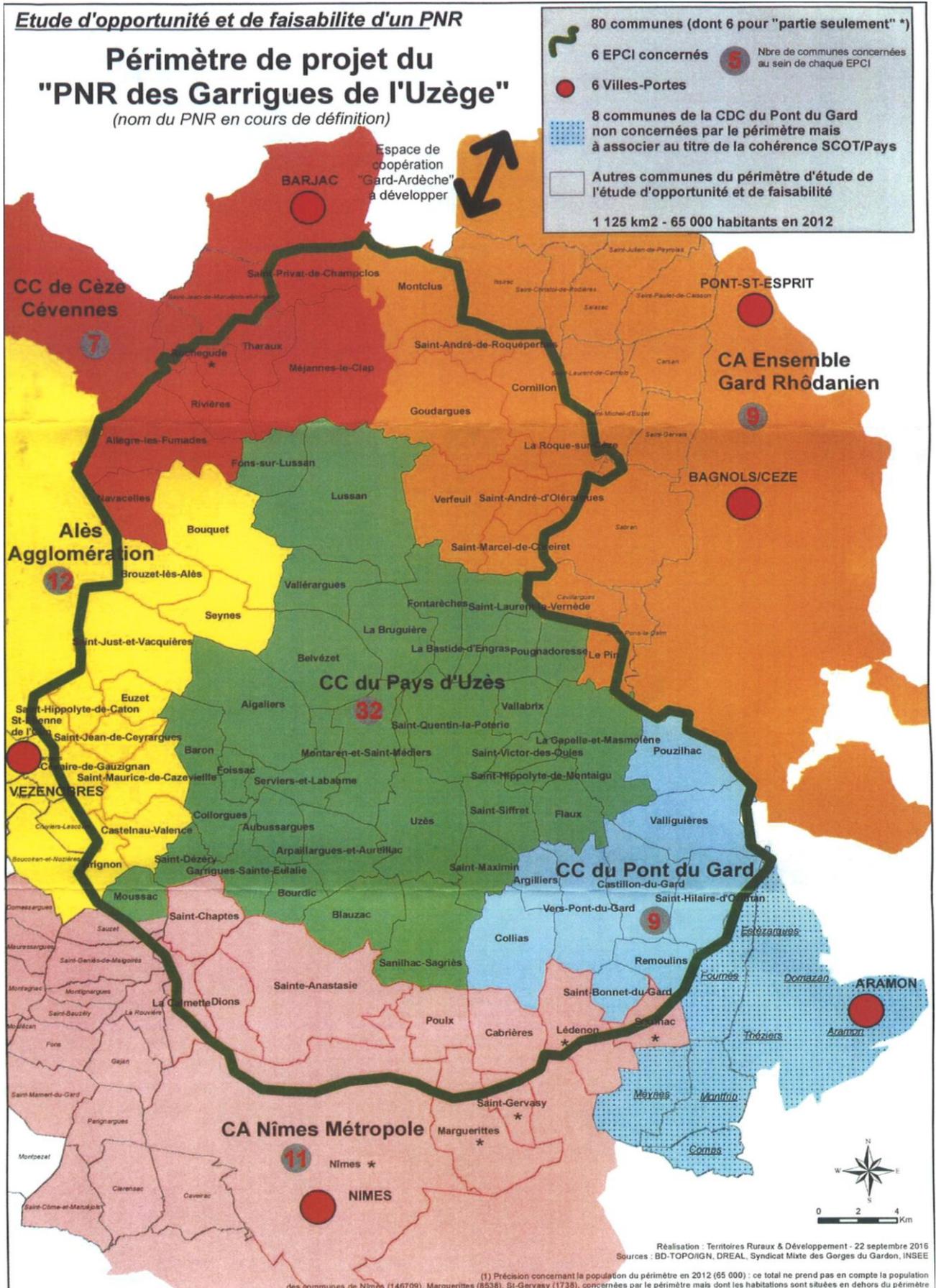
- Les réunions du Conseil Municipal
- La Commission Patrimoine et Environnement qui sera associée étroitement aux futures étapes de création du Parc
- Une réunion publique (à venir)

Une fois la Charte créée, les communes devront se prononcer par délibération pour se maintenir ou pas dans le Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège. Le dossier pourra alors être présenté à M. Le Premier Ministre pour création du parc (par Décret Ministériel). Cette étape ultime est envisagée pour 2021.

COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 5 sur 7



COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 7
---------------------------------	--

4. Une brève histoire des fontaines

Le Maire présente un descriptif des problématiques de l'alimentation en eau dans les deux derniers siècles (population mais également bétail). Ce descriptif est essentiellement inspiré du livre de Marcel PARIS, longtemps instituteur au PIN (Entre Rhône et Garrigue LE PIN).

Jusqu'en 1860

L'alimentation en eau au PIN, c'est essentiellement :

- Les puits privés (19 puits en 1838)
- Les puits communaux (à noter en 1838 une pétition sur l'insalubrité du puits communal)
- Le puits du presbytère
- Le puits du Mas Palisse
- Les ruisseaux (Tave, Illiaud ou Lio ..)
- Les sources (le Moïse, La Pièle, ...)

En 1860, création de la Font Basse

En 1857, la mairie envisage la création d'une fontaine alimentant un lavoir. Un plan est établi. Le terrain contenant la source est acheté à M. Melle en 1859. Les travaux de canalisation ont lieu en 1859, après quelques hésitations sur le tracé. En 1860, les travaux liés à la fontaine sont terminés, l'eau coule ...

En 1861, un lavoir et un abreuvoir à bétail sont construits (le lavoir est couvert en 1901).

En 1896, devant la grande sécheresse, on procède à de nouvelles fouilles, pour capter des eaux d'infiltration qui se perdent dans les chemins. On prolonge la canalisation.

En 1950, on crée un nouveau puits en aval du premier, on installe une motopompe pour remonter l'eau au premier puits, puis on la remplace par un syphon.

En 2017, la mairie procède à un repérage satellite du tracé en x, y, z de la partie montante de la canalisation et protège le tracé connu au sein du PLU

Actions possibles de la Commission Patrimoine et Environnement

Lever les incertitudes sur le tracé existant et le compléter par les éléments manquants

En 1883, création de la Font du Mas Palisse et le lavoir

Jusqu'en 1883, l'alimentation en eau se fait par un puits commun, par la Tave (à 1 km) et le Vallat du Mas (à 200 m)

En 1883, la mairie décide la construction (d'une fontaine et) d'un lavoir

Action possible de la Commission Patrimoine et Environnement

Poursuivre les travaux engagés en 2017 pour faire couler à nouveau la fontaine

En 1886, création de la Font de la Place

En 1884, des fouilles d'eau sont pratiquées dans le Brugas, car la Font Basse ne suffit plus, et se tarit en période de sécheresse.

En 1885, la construction d'une nouvelle fontaine est décidée.

En 1886, la fontaine est construite, à partir de 3 puits de captage (plan en mairie).

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 7 sur 7
--	---------------------------------	--

En 1888, le réservoir (repositoir) est agrandi et des travaux sont exécutés sur la galerie reliant la prise d'eau au réservoir.

En 1894, de nouvelles fouilles, ... infructueuses, ... ont lieu.

En 1928, on construit une nouvelle galerie de captage.

En 2017, repérage satellite du tracé en x, y de la partie connu de la canalisation et protection du tracé connu par le PLU.

Actions possibles de la Commission Patrimoine et Environnement

Lever les incertitudes sur le tracé existant et le compléter par les éléments manquants

Refaire couler la fontaine avec l'eau de la source

En 1968, l'adduction d'eau Potable

En 1963, l'adduction d'eau potable est décidée, avec deux solutions :

- Le Puits de la machine : 60 mètres de profondeur, 36 mètres d'eau, un débit de source très important (50 m³/h pendant 48 heures ne firent baisser le puits que de 90 cm), une eau cristalline mais avec un dépôt rougeâtre au bout de quelques minutes
- L'eau du Rhône, qui fut finalement choisie, avec le Syndicat de la basse Tave (Laudun, Connaux, Saint Paul Les Fonts, Tresques, Le Pin)

En 1968 (ou 1969 ?), l'eau coule aux robinets des maisons du PIN, ...

L'assainissement est opérationnel en 1971, station rénovée en 1996 puis en 2017.

5. Questions et suggestions diverses

Des suggestions sont émises :

- Rénovation des tables de la salle des fêtes par des bénévoles aidés par l'employé municipal : la mairie y est favorable et financera les fournitures. Néanmoins l'employé municipal étant très occupé, son temps d'intervention sur cette activité devra être discuté avec le maire ou le deuxième adjoint. Par ailleurs, un essai pourrait être fait pour valider la méthodologie (une réparation avec résine est évoquée).
- Création d'une vidéo sur le patrimoine, en y associant les enfants pour encourager la communication transgénérationnelle : la mairie y est favorable mais il faudra l'organiser et trouver des volontaires (qui peuvent se manifester auprès de la mairie).
- La rénovation de certaines capitelles : la mairie y est favorable mais il faudra l'organiser et trouver des volontaires (qui peuvent se manifester auprès de la mairie).
- La mise en place d'un panneau « chaussée rétrécie » ou « sens interdit sauf riverains » est demandée à l'entrée haute de la Carrière Basse. La mairie y est favorable.